COMITÉ D'EXPERTS
Examen des processus d'évaluation environnementale

Mémoire présenté par Daniel Guay et Georges Cyr
Accès Saint-Laurent Beauport – www.accesaufleuve.org

Le 24 octobre 2016 à Québec

Pour quand de véritables consultations publiques ?

TABLE DES MATIÈRES :

Notre mission
Notre vision
Nos inquiétudes sur le processus actuel d'ÉE

Notre processus d'évaluation
environnementale CIBLE
afin de rehausser la confiance

Mission d'Accès Saint-Laurent Beauport (ASLB)

Accès Saint-Laurent s'intéresse à la préservation et à l'amélioration des accès publics au fleuve et à l'utilisation récréative du fleuve entre la péninsule de Beauport et la Chute Montmorency.

Connu depuis le milieu des années 1980 sous le nom de Association pour la sauvegarde de la baie de Beauport, mais devenu en 2004 *Accès Saint-Laurent Beauport* (ASLB), notre organisme sans but lucratif est un regroupement de citoyens et d'organismes qui se sont donné pour mission commune de promouvoir la qualité de vie de l'ensemble du secteur sud de Beauport par le biais du développement durable de son littoral dans le secteur compris entre la péninsule (baie) de Beauport et la chute Montmorency.

Devenez un ami d'Accès Saint-Laurent Beauport en nous écrivant à:

accessaintlaurentbeauport@gmail.com

On n'est pas des experts

On est comme
Monsieur et Madame
Tout-le-monde,

mais on est directement interpellé

quand un Port pollue et
qu'on veut pas notre avis
sur les projets
nous concernant,
çà n'inspire pas confiance.

Deux visions :

Des berges accessibles et vertes comme à Sainte-Foy et Sillery

Ou des berges industrielles et portuaires comme à Beauport et Limoilou

Puis un projet d'expansion portuaire qui a des impacts considérables sur l'environnement

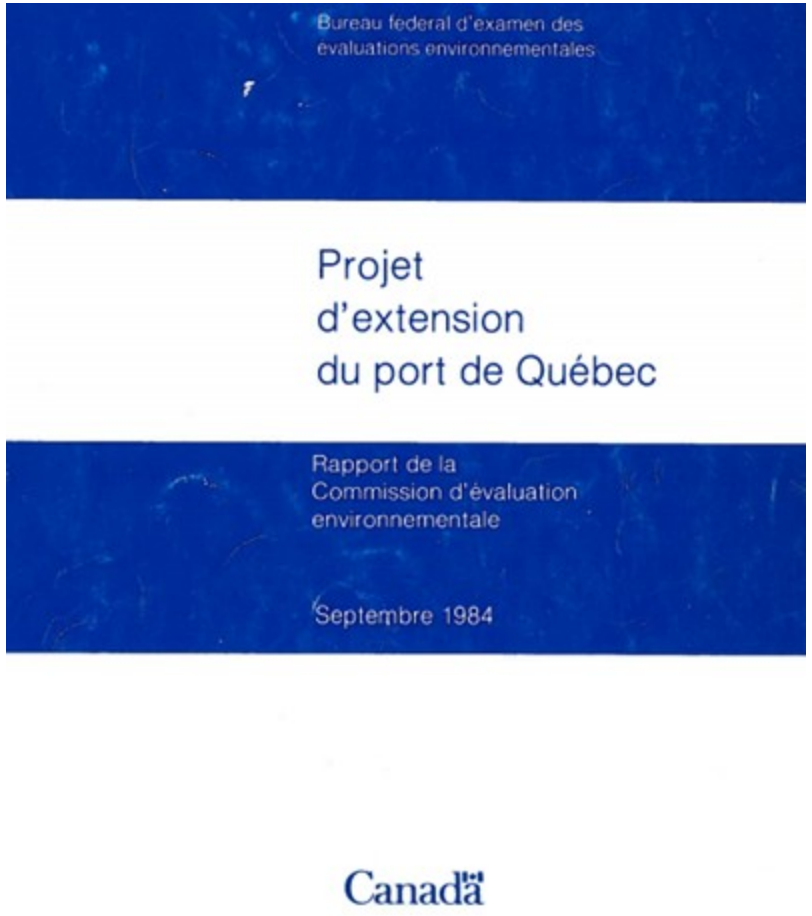
Bureau federal d'examen des évaluations environnementales

Projet d'extension du port de Québec

Rapport de la Commission d'évaluation environnementale

Septembre 1984

Canada

Déjà en 1984, on anticipait de grands impacts.

Projetons-nous en 2020 avec de nouvelles valeurs environnementales et des grandes tendances en urbanisme.

Inquiétudes

Publié le 08 octobre 2015 à 05h00 | Mis à jour le 08 octobre 2015 à 09h24

Le fédéral veut évaluer rapidement l'agrandissement du Port de Québec

Afin d'étudier le projet d'agrandissement du Port de Québec, le gouvernement fédé de commission commune avec le Québec.

PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL, PASCAL RATTHÉ

ANNIE MORIN
Le Soleil

Suivre

(Québec) Le gouvernement fédéral choisit le processus le plus court pour l'évaluation environnementale du projet d'agrandissement du Port de Québec et plante ainsi le dernier clou dans le cercueil d'une commission commune avec le Québec.

Le ministre de l'Environnement du Canada avait 60 jours après l'avis de lancement de l'évaluation environnementale par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), le 10 août, pour confier un mandat à une commission d'examen. Il ne l'a pas fait et ne le fera pas, nous a-t-on confirmé.

Le ministre réfère à une commission s'il anticipe des effets environnementaux importants, s'il considère que c'est dans l'intérêt public ou si l'évaluation doit se faire conjointement avec une autre instance ou gouvernement. L'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale établit les bases d'une commission conjointe avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). La formule a été utilisée maintes fois dans le passé, mais ne le sera pas cette fois-ci.

Communauto s'installe au Cégep Garneau
Opposition monstre au permis demandé par Uber
Déneigement: bons prix en banlieue, inflation au centre

«Dans le cas du projet d'aménagement d'un quai multifonctionnel en eau profonde dans le port de Québec - Beauport 2020, le projet ne sera pas référé à une commission d'examen. L'évaluation menée par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale donnera une opportunité au Québec de collaborer au processus en tant que membre du groupe de travail pour ce projet», indique Christian Vezeau, gestionnaire des communications opérationnelles pour l'ACEE, dans un courriel au Soleil.

L'évaluation environnementale standard est réalisée par des fonctionnaires à l'intérieur de 12 mois, un délai qui exclut toujours le temps de réponse du promoteur. Le groupe de travail technique inclut des représentants de plusieurs ministères (et ici du gouvernement du Québec) qui étudient les documents produits par le promoteur et lui posent des questions.

La population est invitée à se prononcer sur le projet, mais la forme de la consultation peut varier d'un appel de commentaires à des réunions publiques. Les citoyens ont aussi la possibilité de commenter le rapport provisoire de l'ACEE, ce qui n'est pas possible avec une commission.

«Le processus de l'Agence fournira plusieurs opportunités aux parties intéressées de participer et de commenter l'analyse des effets environnementaux potentiels ainsi que la meilleure façon de prévenir ou gérer ces effets potentiels», assure M. Vezeau.

Lors d'une première étape de consultation sur les lignes directrices de l'étude d'impact environnemental, conclue le 9 septembre, une dizaine d'organisations - sur les 23 s'étant exprimées - ont réclamé la tenue d'une commission d'examen. Dans le lot, plusieurs groupes environnementaux, un conseil de quartier et le Comité de vigilance des activités portuaires présidé par la conseillère municipale Suzanne Verreault. Ils y voyaient une occasion de faire le grand tour de la question et un gage d'indépendance.

Le processus le plus court, SVP qu'on en finisse !!!

Oh NON.
Pas encore.
Hummmmmm !!!

Inquiétudes

Publié le 23 mars 2016 à 14h04 | Mis à jour le 23 mars 2016 à 19h30

Budget fédéral: Labeaume inquiet pour l'agrandissement du Port de Québec

Selon les informations du *Soleil*, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a reçu vendredi une brique de plus de 1000 pages de l'Administration portuaire de Québec.

PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

ANNIE MORIN
Le Soleil

Suivre

(Québec) Le grand patron du Port de Québec et le gouvernement fédéral ont livré un même message d'apaisement au maire de Québec, mercredi, après que celui-ci eut fait part de sa «grande inquiétude» de ne pas voir les 60 millions $ promis pour le projet d'agrandissement du secteur Beauport répercutés dans les documents du budget fédéral.

«Où est l'argent pour le port de Québec? Il faut arrêter d'en parler, il faut arrêter de bretter. Il faut officialiser ça une fois pour toutes pour qu'on procède», a lancé Régis Labeaume lors d'une mêlée de presse, mercredi matin.

«Alors qu'on pensait que c'était réglé, on a appris que les documents finaux n'ont pas été signés avant les élections et donc légalement l'argent n'est pas là», a-t-il déploré.

ma PRESSE
Ajouter
PARTAGE
Tweeter
G+1 1

VOUS AVEZ UN SCOOP
ÉCRIVEZ-NOUS

DU MÊME AUTEUR

Guérette pas nécessairement

Avant le dernier scrutin fédéral, le précédent gouvernement avait annoncé le versement d'une subvention de 60 millions $ à même le fonds Chantiers Canada pour le projet d'agrandissement du port de Québec, qui coûtera près de 200 millions $. Les conservateurs avaient assuré que le financement n'était pas lié au résultat des élections, qu'ils ont finalement perdues.

«Moi, je suis très inquiet. Il va falloir que ça se règle un jour. Je sais pas si vous le savez, mais on perd des occasions d'affaires», a insisté le maire de Québec.

Quant à l'évaluation environnementale menée présentement par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE), il n'en fait pas de cas. «L'évaluation environnementale, c'est fait pour dire comment on va le faire, pas on le fait ou pas. Dans ma tête, c'est clair : on le fait. La question, c'est comment on va le faire. [...] Les audiences vont servir à ça», considère le maire. «Mais pendant ce temps-là, il ne se passe rien et je trouve ça dangereux.»

En après-midi, le cabinet du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités suggérait au maire de ne pas s'inquiéter. «Le projet a été soumis et il est en processus d'évaluation, donc tout va bon train», a indiqué Kate Monfette, directrice des communications d'Amarjeet Sohi. Celle-ci a expliqué qu'il n'était pas dans les coutumes de référer à des annonces passées dans le budget car le gouvernement «fait la promotion du nouvel argent», des nouveaux projets.

Évaluation environnementale

Mme Monfette ne peut dire combien de temps il faudra pour que les fonctionnaires passent au travers des dernières étapes d'approbation. Selon les critères du fonds Chantiers Canada, l'évaluation environnementale ne constitue pas un frein.

Le président-directeur général de l'Administration portuaire de Québec (APQ) s'est aussi montré confiant. «Il y a déjà une enveloppe réservée et les propos du ministre [Jean-Yves] Duclos sont très rassurants, a-t-il dit. Je comprends qu'il n'y a pas d'inquiétude à y avoir.»

M. Girard demandera tout de même la tenue d'une rencontre avec le fédéral car il y a «quelques petites questions» sans réponses encore.

Le pdg se donne par ailleurs le temps de décortiquer les documents du budget pour voir s'il y a du financement fédéral à espérer pour deux autres projets chers au Port, soit le deuxième terminal de croisières et l'aménagement de la promenade du Foulon.

TROP GRANDE PROXIMITÉ

Inquiétudes

Imaginez, un ministre et une Loi sur l'évaluation environnementale qui ne permet pas de dire si ce projet doit être soumis à une commission indépendante et s'il doit y avoir des consultations publiques.

La Loi devrait être très claire sur les critères imposant une consultation publique et l'analyse d'une commission indépendante.

Il ne faut pas que la communauté dépende des humeurs du PDG du Port ou de la vision du maire ou des pressions que reçoit un ministre. Ce ne doit pas être des choix politiques.

On est au 21è siècle et au Canada et on mérite mieux que cela. On veut une loi plus proactive que maintenant et qu'avant 2012.

10 Actualités

EN BREF

«Un beau projet»

→ La ministre Josée Verner voit d'un bon œil le projet d'expansion de près de 400 millions $ du port de Québec sur les battures de Beauport. «C'est un beau projet. C'est un projet qui est d'envergure et porteur pour l'économie de la région de Québec. Je continue à travailler très fort là-dessus», a-t-elle affirmé, hier. Mme Verner n'a pas voulu s'engager, à ce moment-ci, sur la possibilité de tenir des audiences publiques, comme le demandent des opposants au projet qui craignent pour l'avenir de la baie de Beauport. «Un projet aussi important que le projet d'expansion du port de Québec, est-ce que ça nécessite des audiences publiques? On est en train de regarder cela», a-t-elle répondu. Le dossier a été remis au ministère fédéral de l'Environnement pour savoir, entre autres, si des audiences publiques devraient avoir lieu. *Pierre Pelchat*

La ministre Josée Verner s'est défendue de s'être traîné les pieds dans

— PHOTO LE SOLEIL, PATRICE LAROCHE

Soleil, 4 avril 09 "Actualités, En bref", Pierre Pelchat

Dernière mise à jour : (23-04-2009)

Solution : Traditionnellement, des mandats trop restreints. Il faut traiter du Pourquoi, de l'aménagement du territoire et des effets cumulatifs

Une commission d'évaluation environnementale a eu lieu sur le même sujet en 1984. Dans son mémoire, la Commission y décrit en ces termes les oppositions des intervenants:

> *« Tout au long de l'examen du projet, y compris lors des réunions publiques, certains intervenants ont appuyé et d'autres ont mis en doute **les arguments concernant** la nécessité du projet. La Commission ne considère pas de son mandat de se prononcer à ce sujet »*
>
> *« Tout au long des réunions publiques, ainsi que dans plusieurs mémoires, deux questions ont été maintes fois portées à l'attention de la Commission : l'aménagement de territoire et les effets cumulatifs d'autres projets prévus au secteur des battures de Beauport. (....) De l'avis de la Commission, ces deux problèmes ne peuvent pas être résolus dans le cadre de l'examen de la proposition d'extension portuaire.»*

Plus loin, la commission précise :

> *« Il n'est pas du ressort de la Commission d'examiner les effets de projets autres que l'extension portuaire. Il serait également difficile d'en discuter puisqu'on ne possède jusqu'à maintenant que très peu d'information à leur sujet. La Commission reconnaît toutefois l'importance de considérer les effets cumulatifs des activités qu'on veut planifier et développer dans ce secteur. »*

<u>Pour certains projets, ces sujets sont au coeur du problème.</u> <u>Donc, l'ÉE devrait considérer adéquatement ces sujets.</u>

Solution : La tendance en urbanisme selon le maire de Québec:

Les berges aux citoyens!

« La tendance en urbanisme en Occident depuis des années, c'est de libérer le bord de l'eau. […] Les maires de ces grandes villes-là [Toronto, Chicago, Bordeaux, Milwaukee] ont libéré le bord de l'eau, ont convaincu les industries d'aller s'établir ailleurs, parce qu'un bord de l'eau libéré, ça décuple l'attraction d'une ville. » – Régis Labeaume, maire de Québec, séance du conseil municipal du 18 novembre 2013

ACCÈS SAINT-LAURENT BEAUPORT

ACCÈS SAINT-LAURENT BEAUPORT

ACCÈS SAINT-LAURENT BEAUPORT

ACCÈS SAINT-LAURENT BEAUPORT

Accueil Port de Québec Ville de Québec Relations villes et ports Retombées économiques Gestion intégrée du littoral

Communications de ASLB Phase 4 promenade Samuel-De Champlain Images Contact

Accueil

Solution : Pour les projets provenant d'organismes publics et péripublics, il faut les évaluer dans une perspective plus large.

Une analyse plus compète :

Lorsqu'un promoteur gère des terrains publics, il bénéficie d'un encadrement légal public et demande des fonds publics pour le soutenir. Il doit démontrer que son projet répond à un vrai besoin pour la société et qu'il tient compte des valeurs et préoccupations d'ordre public.

Le promoteur doit également démontrer que son besoin doit avoir la priorité sur les besoins qui ne pourront se réaliser si son projet se réalise. On doit non seulement considérer les autres moyens de réaliser le projet sur le terrain administré par le promoteur, mais également les autres moyens de fournir le service. Contrairement au secteur privé, les responsabilités de l'État qui possède ces terrains sont plus larges et ce sont tous les citoyens du pays qui devront assumer les conséquences d'un mauvais choix.

Pour l'évaluation des retombés économiques, on doit y soustraire les retombées que nous aurions de toute façon si ces services étaient fournis par les autres ports du Saint-Laurent, ce qui implique de considérer également ces autres endroits.

Notre processus d'évaluation environnementale CIBLE

Des évaluations environnementales stratégiques sur un secteur (ex. Transport maritime) ****** permettant de voir GLOBALEMENT ******

Des évaluations d'impacts sur la santé publique, les lieux résidentiels, la sécurité, la qualité d'air, le patrimoine bâti, la qualité de l'eau autant des canadiens que des autochtones ainsi que sur l'habitat du poisson, la flore, les oiseaux tout en considérant les effets cumulatifs

Une Loi sur l'ÉE qui définit les critères sur les projets soumis, qui enlève l'arbitraire politique, qui assure la collaboration fédérale-provinciale et qui assure de véritables audiences publiques

Un gouvernement responsable qui arbitre les enjeux et laisse la décision à la communauté impactée par le projet

Une Agence canadienne d'évaluation compétente en soutien

Une véritable commission indépendante

Une Agence provinciale impliquée, compétente et en soutien

Un mandat confié aux commissaires suffisamment large pour questionner le pourquoi, analyser les solutions alternatives et aborder les questions provinciales telles que l'aménagement du territoire

Une rencontre publique d'information du promoteur

Une étude d'impact comportant un langage clair et accessible

Des rencontres publiques de présentation d'opinion

Une seule façon de consulter : Par des commissaires indépendants, surtout pas par un promoteur – Et publiquement plutôt que derrière des portes closes – Enfin, offrir des délais réalistes aux citoyens (ex. 60 jours plutôt que 30 jours)